



Aux parents d'élèves, étudiants du Lycée Granvelle

Dossier suivi par : F. Martin

Objet : **COVID19 – Campagne de vaccination Lycée agricole Granvelle**

Madame, Monsieur,

La vaccination contre la COVID-19 sera mise en œuvre dans les établissements scolaires dès les premières semaines de rentrée 2021.

La campagne de vaccination n'est pas obligatoire. Elle est gratuite, intégralement prise en charge par l'Assurance maladie, sans avance de frais.

Les modalités de vaccination seront organisées dans le cadre d'un **partenariat établi entre le lycée Granvelle et l'ARS du département du Doubs**.

Les élèves et étudiants du lycée Granvelle auront la possibilité de se faire vacciner dès le mercredi 8 septembre, dans ce cadre scolaire.

Vous trouverez ci-joint une notice explicative concernant l'organisation et le déroulement de cette campagne de vaccination (pages 2 à 4).

Les 2 autres documents en pièces jointes devront être transmis au lycée de façon suivante :

- **l'autorisation à la vaccination** contre la COVID 19 (page 5) : à compléter et à retourner au lycée par mail à l'adresse : vs-legta.besancon@educagri.fr ou à remettre au service vie scolaire lors de la réunion de rentrée scolaire, en présence des familles et élèves.
- **le questionnaire de vaccination** contre la COVID-19 (page 6) : à compléter le jour de l'injection et à donner à l'équipe de vaccination à chacune des injections. Le numéro de sécurité sociale est celui de l'élève de 16 ans ou plus, sinon celui d'un des parents. L'élève mineur de 16 ans et plus devra se munir de sa carte Vitale lors de chaque injection. L'infirmière et les collègues du service vie scolaire épauleront les jeunes dans cette phase préparatoire à la vaccination.

L'autorisation parentale est à retourner au lycée au plus tard pour le lundi 6 septembre (bureaux VS)

Le planning des dates et heures de vaccination sera déposé sur la plateforme Eclat ou transmis par mail dans les meilleurs délais.

La vaccination aura lieu principalement au centre de vaccination de Micropolis, dans le cadre d'un déplacement et d'un encadrement organisés par le lycée Granvelle.

L'infirmière, Anne-Marie Lemercier, l'équipe vie scolaire et la Direction reste à votre disposition.

Cordiales salutations et bonne rentrée scolaire aux jeunes,

Le 31 Août 2021,



Fabienne MARTIN
Directrice EPLEFPA de Besançon,
Sites Dannemarie et Chateaufarine
Proviseure Lycée agricole Granvelle

Notice explicative

Vaccination contre la COVID-19 des collégiens et lycéens

La vaccination des adolescents contre la COVID-19 est aujourd'hui fortement recommandée par les autorités sanitaires dès l'âge de 12 ans révolus. Elle est n'est pas obligatoire. Elle est gratuite, c'est-à-dire qu'elle est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

- ⇒ Pour être vacciné, votre enfant devra se munir de l'un de vos **numéros de sécurité sociale**. Ce numéro figure sur votre carte vitale et sera à **reporter sur le questionnaire de santé**. Les mineurs de 16 ans et plus qui **possèdent une carte vitale à leur nom devront s'en munir**.

La vaccination de l'adolescent doit être autorisée par l'un des deux parents, s'il est **âgé** de moins de 16 ans. Les **mineurs** de plus de 16 ans n'ont pas besoin d'y être **autorisé** par leurs parents pour se faire vacciner.

- ⇒ Le **formulaire** d'autorisation doit être complété, **signé** et **retourné dès que possible** au collège ou au lycée de l'élève pour qu'il puisse **bénéficier** de la vaccination **dans le cadre scolaire**.

La **vaccination** se fait dans le strict respect des règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé. Comme pour tout type de vaccins, les vaccins contre la Covid-19 peuvent **occasionner** des effets **indésirables**, majoritairement bénins, après leur **administration**. Les plus **communément** rapportés sont : une douleur à l'endroit de l'**injection**, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, quelques frissons et un peu de fièvre. Ces **troubles** sont sans gravité et **disparaissent rapidement**.

- ⇒ Vous devez compléter et signer le **questionnaire** de santé. Votre **enfant** devra l'**apporter** et le remettre **directement** à l'équipe de vaccination à **chacune** des **injections**. Les **mineurs** de plus de 16 ans peuvent remplir seuls ce document.

Les équipes mobiles comme les centres de vaccination sont composés par des personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents. Ces derniers sont présents pour vérifier l'absence de contre-indications, accompagner et informer les adolescents, ainsi que pour répondre à toute difficulté qui pourrait survenir tout au long de son parcours.

- ⇒ Il sera demandé aux collégiens et lycéens le jour de l'injection s'ils sont d'accord pour se faire vacciner.

Les centres de **vaccination** et les équipes mobiles **utiliseront** le vaccin Comirnaty de Pfizer ou le vaccin Spikevax de Moderna pour vacciner les collégiens et les lycéens. Ces vaccins nécessitent deux injections espacées d'au moins 21 jours. Une **seconde** opération de vaccination sera donc proposée à votre enfant pour la deuxième dose.

VACCINATION ANTI-COVID Les adolescents ayant déjà été contaminés par la Covid-19 n'auront besoin que d'une seule dose s'ils présentent une preuve d'infection antérieure à la Covid-19 lors de leur prise en charge par les personnels de l'équipe mobile ou du centre de vaccination. Un test rapide d'orientation diagnostique sérologique (TROD) pourra leur être proposé. Ce test, réalisé à partir d'une goutte de sang prélevée au bout du doigt, permet de déterminer si l'élève a déjà été infecté par la Covid-19. Si le test est positif, l'élève n'aura besoin que d'une seule injection pour compléter son schéma vaccinal.

- ⇒ Si votre **enfant** a déjà été infecté par la covid-19, vous pouvez joindre une copie du certificat de test positif de plus de deux mois (PCR, antigénique ou **sérologique**) avec le questionnaire de santé.

Vous n'êtes pas obligés de faire vacciner votre enfant dans le cadre scolaire.

- ⇒ Vous conservez la possibilité de le faire vacciner selon d'autres modalités, par exemple par un médecin, un pharmacien, un infirmier ou dans le centre de vaccination de votre choix.

Pour toutes **questions** relatives à la vaccination, vous pouvez consulter le site du ministère des solidarités et de la santé ou vous renseigner auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

⇒ Pour en savoir plus :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/>

La vaccination des **collégiens** et des **lycéens** en bref

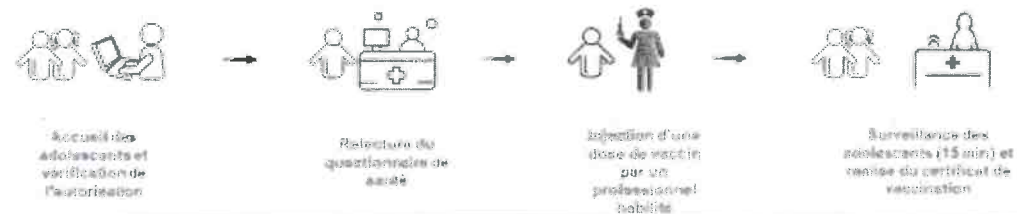
Un **document** à fournir à votre **établissement scolaire** dès que **possible**

- ✓ L'autorisation à la vaccination.

Les **documents** à **apporter directement** pour chaque **injection** :

- ✓ Le questionnaire de santé avec le numéro de sécurité sociale d'un des **parents** et, pour les mineurs de 16 ans et plus qui en possèdent une, la **carte vitale** de l'élève
- ✓ Si votre enfant a déjà été infecté par la Covid-19, la **copie** du test positif

Le **parcours vaccinal** des **collégiens** et des **lycéens**



Mentions d'information informatiques et libertés :

Dans le cadre de ce dispositif, deux traitements de données dont vous trouverez les caractéristiques ci-dessous, sont mis en œuvre.

1. Les **données** strictement nécessaires à l'organisation de la vaccination dans le cadre scolaire (nom, prénom et classe de l'élève, autorisation de ses responsables légaux (O/N)) font l'objet d'un **traitement** mis en œuvre sous la responsabilité ministre en charge de l'éducation nationale pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD) et à des fins statistiques de suivi de la vaccination dans le cadre scolaire.

Sont **destinataires** de ces données le chef d'**établissement** et les personnes **habilitées** par ce dernier ainsi que les responsables des équipes **mobiles** de vaccination mises en place sous l'égide des agences régionales de santé.

Ces **données** sont conservées au sein de l'**établissement** jusqu'à la fin de la campagne de vaccination dans l'établissement et en tout état de cause avant l'année scolaire en cours (elles seront **supprimées** au plus tard le 7 juillet 2022).

Les droits d'accès, de rectification, de **limitation** et d'opposition, prévus par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du chef d'**établissement**.

2. L'**ensemble** des données collectées par le biais de l'**autorisation** à la vaccination et du **questionnaire** de santé sont transmises aux équipes mobiles de vaccination ou aux centres de vaccination qui en assurent la conservation, dans des **conditions** propres à en garantir la confidentialité, jusqu'à extinction des délais de recours.

Ces **données** sont enregistrées dans le système d'information national dénommé Vaccin-covid, mis en œuvre par la Caisse nationale d'assurance maladie et la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions du décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19, qui précise notamment les destinataires des données.

Ce traitement d'intérêt public est nécessaire à l'organisation, la **traçabilité** et le suivi de la vaccination. Ses finalités sont précisées par le décret déjà mentionné.

Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant et sur les vôtres: consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>).

Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, votre opposition), nous vous invitons à **adresser** une **demande** écrite soit au directeur de l'organisme de **rattachement** (caisse primaire d'assurance maladie CPAM) ou de son délégué à la protection des **données**, soit sur l'espace prévu à cet effet du compte ameli de la **personne**.

Les données sont conservées pendant 10 ans pour assurer l'**ensemble** des obligations liées à la traçabilité de la vaccination.

Les données **nécessaires** à l'information et l'orientation des personnes vaccinées en cas d'apparition d'un risque nouveau lié au vaccin sont conservées pendant 30 ans dans une base dédiée.



AUTORISATION A LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Je soussigné(e),

Parent 1 :

Parent 2 (*facultatif*) :

certifiant agir en qualité de parent exerçant l'autorité parentale / tuteur légal ¹

pour l'élève (*uniquement pour les élèves âgés de 16 ans et plus*) :

autorise le Centre de vaccination de MICROPOLIS ou l'équipe mobile de vaccination opérant dans l'établissement au Lycée agricole Granvelle de Dannemarie-Sur-Crète,

à vacciner mon enfant contre la Covid-19 / à me vacciner ² Oui Non

à effectuer un test rapide d'orientation diagnostique sérologique (TROD) ³ Oui Non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Fait à _____, le _____

Signature(s)

² Par dérogation à l'art. 371-1 du code civil, la vaccination contre la Covid-19 peut être pratiquée à sa demande sur le mineur de 16 ans et plus.

³ Un test rapide d'orientation diagnostique sérologique (TROD) pourra être proposé. Ce test, réalisé à partir d'une goutte de sang prélevée au bout du doigt, permet de déterminer si l'élève a déjà été infecté par la Covid-19. Si le test est positif, l'élève n'aura besoin que d'une seule injection pour compléter son schéma vaccinal.



QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale¹ :

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif au cours des trois derniers mois ? Oui Non

Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ? Oui Non

Avez-vous reçu un vaccin au cours des dernières trois semaines ? Oui Non
Si oui lequel :

Avez-vous des antécédents d'allergie ou d'hypersensibilité à certaines substances ou avec d'autres vaccins ? Oui Non

Présentez-vous des troubles de la coagulation (en particulier une baisse des plaquettes ou traitement anticoagulant) ? Oui Non

Avez-vous fait un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) à la suite d'une infection par le SARS-Cov-2 ou d'une première injection ? Oui Non

Etes-vous enceinte ? Oui Non

Allaitez-vous ? Oui Non

Réservé au médecin

Date :

Signature du médecin :

¹ Le même numéro de sécurité sociale doit être utilisé pour les deux injections.